

B - TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS, ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

JUILLET 2026

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE	
1.1. Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1. Ouverture de compte	Gratuit
1.1.1.1. Dépôt à terme Entreprises, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2. Compte courant (Entreprises et Professionnels)	Gratuit
1.1.1.3. Plan épargne PME	Gratuit
1.1.1.4. Autres types de comptes	Gratuit
1.2. Conditions de clôture de compte	Gratuit
* 1.2.1. Dépôt à terme Entreprises, ONG et Associations	Gratuit
* 1.2.2. Compte courant (Entreprises et Professionnels)	Gratuit
* 1.2.3. Plan épargne PME	Gratuit
* 1.2.4. Autres types de clôture de comptes	Gratuit
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1. Gestion de comptes	
2.1.1. Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1. Commission de plus fort découvert	0,03% % flat
2.1.1.2. Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,03 % HT
2.1.1.3. Commission de dépassement sur compte autorisé	De 1 à 50 000 000 FCFA : 0,30% flat du montant minimum 150 000 FCFA De 50 000 001 à 100 000 000 FCFA: 0,5% flat du montant mini 250 000 FCFA Montant > 100 000 000 FCFA: 1% flat du montant
2.1.1.4. Commission de dépassement sur compte non autorisé	commission appliquée au point 2.1.1.3 + frais de forçage de 10 000 FCFA flat par opération
2.1.1.5. Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2. Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.3. Relevés de compte	
2.1.3.1. Mensuel	Gratuit
2.1.3.2. À la demande (mois en cours)	1 500 FCFA HT /page
2.1.3.3. Autres relevés de compte (Pour circularisation, ...)	2 000 FCFA HT /page
2.1.4. Frais de tenue de compte	
2.1.4.1. Compte Chèque Professionnels, ONG, associations, TPE et EI	15 000 FCFA HT
2.1.4.2. Compte Chèque PME	20 000 FCFA HT
2.1.4.3. Compte chèque GE	20 000 FCFA HT
2.1.4.4. Pack entreprises (PME/GE)	20 000 FCFA HT
2.1.5. Attestations bancaires	
2.1.5.1. Attestations de solde	15 000 FCFA HT
2.1.5.2. Attestations de non engagement	15 000 FCFA HT
2.1.5.3. Attestations de clôture	30 000 FCFA HT
2.1.5.4. Attestations Financières	50 000 FCFA HT
2.1.5.5. Attestations de Préfinancement	50 000 FCFA HT
2.1.5.6. Attestations de Redevance	50 000 FCFA HT
2.1.6. Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA pour les versements supérieur à 5000 FCFA
2.1.7. Frais pour procuration	10 000 FCFA HT
2.1.8. Conditions débitrices	
2.1.8.1. Produits d'épargne	3,5% / an compte épargne défiscalisée - solde minimum 30 000 F
2.1.8.2. Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Négociable
2.1.8.3. Autres types de conditions débitrices	Négociable
2.2. Moyens de paiement	
2.2.1. Chèques	
2.2.1.1. Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1. Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2. Chèques non barrés	5000fca ht / carnet de 25 feuillets 1 1 000 fca/ carnet de 50 feuillets
2.2.1.2. Destruction de chéquier	10 000 FCFA HT / carnet
2.2.1.3. Lettre-chèques	Gratuit
2.2.1.4. Chèques de banque sur place	30 000 FCFA HT
2.2.1.5. Chèques de banque UEMOA	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
2.2.1.6. Chèques de banque sur comptes en devises (minimum et maximum)	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
2.2.1.7. Destruction de chèque de banque	10 000 FCFA HT
2.2.2. Cartes bancaires - CARTE BUSINESS	
2.2.2.1. Cotisation annuelle / Renouvellement / carte additionnelle	60 000 FCFA HT
2.2.2.1.1. Prestations services monétiques	
2.2.2.1.2. Consultation /édition d'historique de solde	
2.2.2.1.2.1. Consultation /édition d'historique de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.2.2. Consultation /édition d'historique de solde hors UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.3. Retrait d'espèces dans les Distributeur Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.1.3.1. DAB Orabank CI	Gratuit
2.2.2.1.3.2. DAB autres banques locales - Réseau GIM UEMO	500 FCFA HT
2.2.2.1.3.3. (DAB) hors UEMOA	2,5 % TTC du montant du retrait avec un minimum de 2 500 F CFA
2.2.2.1.4. Edition de Mini relevés	
2.2.2.1.4.1. Mini relevé DAB Orabank CI	200 FCFA HT
2.2.2.1.4.2. Mini relevé DAB UEMOA	200 FCFA HT
2.2.2.1.4.3. Mini relevé DAB HORS UEMOA	200 FCFA HT
* Pour toute autre information relative à l'usage de la carte, se référer au chapitre des conditions applicables à la clientèle des particuliers	
2.3. Solutions d'encaissement	
2.3.1. Terminal de paiement électronique	15 000 FCFA HT / mois
III. SERVICES BANCAIRES	
3.1. Dates et valeurs appliquées	
3.1.1. Virements reçus	J+1
3.1.2. Remise de chèque	J+2
3.1.2.1. Chèques Orabank CI	J
3.1.2.2. Chèques confrère	J+2
3.1.3. Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4. Virements émis	J+1 5000 FCFA HT par opération
3.1.5. Domiciliation d'effets, paiement de chèques	J+1
3.1.6. Versement et retrait d'espèces	
3.1.6.1. Versement	J+1
3.1.6.2. Retrait	J-1
3.1.7.1. Crédit en compte / Versement	1 ^{er} jour de La quinzaine suivant le jour du versement
3.1.7.2. Débit en compte / Retrait	1 ^{er} jour de la quinzaine précédent le retrait
3.2. Frais liés aux services bancaires	
* 3.2.1. Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit

* 3.2.2. Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
* 3.2.3. Emission chèque de banque en FCFA	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
* 3.2.4. Emission chèque de banque en autre devises	0,25 % HT minimum 1 000 FCFA HT
* 3.2.5. Rejet de chèque	20 000 FCFA HT
* 3.2.6. Demande d'opposition sur chèque	10 000 FCFA HT
* 3.2.7. Incident sur compte (ATD, Saisie conservatoire, Attribution de créance)	50 000 FCFA HT
* 3.2.8. Protêt	5 000 FCFA HT
* 3.2.9. Frais de circularisation	50 000 FCFA HT
* 3.2.10. Changement de signature	Gratuit
* 3.2.11. Modification d'identité de compte	Gratuit
* 3.2.12. Changement d'adresse	Gratuit
* 3.2.13. Changement de garde de titre	Gratuit
* 3.2.14. Frais de nantissement	Au réel
* 3.2.15. Frais de saisie attribution (conservatoire, attribution) / ATD	60 000 FCFA HT
* 3.2.16. Frais de main levée de saisie attribution (conservatoire, attribution) ATD	60 000 FCFA HT
* 3.2.17. Frais de reclassement	Gratuit
* 3.2.18. Autres types de services bancaires	Annulation chèque de banque: 10 000 FCFA HT
IV. SERVICE BANQUE À DISTANCE	
4.1. Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2. Banque en ligne (Oranet)	3000 FCFA HT/mois pour les professionnels et entreprises individuelles; 10 000 FCFA HT/mois pour les autres entreprises
4.3. Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.3.1. Virement intra Orabank Côte d'Ivoire	Gratuit
4.3.2. Virement SICA	250 FCFA HT par opération
4.3.3. Virement RTGS	500 FCFA HT par opération
4.4. Service SMS	Gratuit
4.5. Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit (seulement les coûts sont à la charge du client)
4.6. Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.7. O'SWIFT - Envoi de relevé de compte aux formats MT940/MT942 et réception et imputation d'ordre aux formats MT101	Gratuit
4.8. O'VIREMENT - Envoi de relevé de compte aux formats MT940/AFB120 et réception et imputation d'ordre au format MT101/AFB 160/AFB320	Gratuit
4.9. E-commerce (frais d'abonnement)	50 000 FCFA HT/mois
4.10. Bank to Wallet / Wallet to Bank Wave	1% HT du montant de la transaction
	WALLET TO BANK : clients standards • 1000fca à 20 000 fca : 800 fca • 20 000 fca - 50 000fca : 1200fca • 50 000 fca- 100 000 fca: 1500 fca • 100 000 fca - 250 000fca: 2 000 fca • 250 000 fca- 1 500 000fca: 3000 fca
4.11. Bank to Wallet / Wallet to Bank Orange money	BANK TO WALLET • Clients standards: 1000 fca - 1 500 000 fca : 800 fca • Distributeur et accepteurs: pour tout montant: 3 000fca
	• Création de la carte : Gratuite • Recharge : Gratuite • Paiement en ligne : Gratuit
4.12. Carte virtuelle Wave / orabank	
4.13. Bank to Wallet / wallet to bank (sponsoring)	• 1% HT du montant de la transaction
4.14. Autres types de services banque a distance	NA
V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
5.1. Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2. Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3. Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4. Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5. Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6. Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	20 000 FCFA HT pour l'émetteur et 5000 FCFA HT pour le bénéficiaire
5.7. Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8. Frais d'avertissement	15 000 FCFA HT
5.9. Frais d'injonction	15 000 FCFA HT
5.10. Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	N/A
VI. OPÉRATIONS SUR TITRES	
6.1. Frais de tenue et de Gestion (prélèvement annuel)	N/A
6.2. Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Selon les conditions de marché
6.3. Epargne salariale (Plan épargne Entreprise)	N/A
6.4. Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	N/A
6.5. Relevé mensuel	N/A
6.6. Relevé de titres à la demande	N/A
6.7. Autres types d'opérations sur titres	En fonction des opportunités de marché
VII. OPÉRATIONS DE CHANGE	
7.1. Achat et vente de billet de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1. Achat de Devises (Billets)	Gratuit
7.1.2. Vente de Devises (Billets) Client Orabank	
7.1.2.1. Euro	2% TTC maximum
7.1.2.2. Autres Devises	0,40% HT du montant
7.1.3. Vente de Devises (Billets) NON Client Orabank	
7.1.3.1. Euro	2% TTC maximum
7.1.3.2. Autres Devises	0,75% HT du montant
7.2. Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
VIII. OPÉRATIONS DE CRÉDIT	
8.1. Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge)	négociable
8.1.1. Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge)	négociable
8.1.2. Crédits à court terme (ITBB+Marge)	négociable
8.1.3. Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	négociable
8.1.4. Autres crédits à moyen et terme (TBB+Marge)	négociable
8.1.5. Crédit-bail	négociable
8.1.5.1. Mobilier	N/A
8.1.5.2. Immobilier	N/A
8.1.6. Financement en devise	négociable
8.1.7. Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.8. Autres financements en devises	négociable
8.1.9. Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	négociable
8.1.10. Facilités de caisse et avances (types à définir)	négociable
8.1.11. Prêt de consolidation de découvert	négociable
8.1.12. Autres types de crédits de trésorerie	négociable

8.2. Crédits par signature	
8.2.1. Cautions sur marchés	3% HT /an
8.2.2. Cautions fiscales et douanières	3% HT /an
8.2.3. Aval de traites	3% HT /an
8.3. Opérations connexes aux opérations de crédits	négociable
8.3.1. Frais de prise d'hypothèque	Au réel
8.3.2. Frais de mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	négociable
8.3.3. Avenant sur contrat prêt	Gratuit
8.3.4. Modification simple (date d'échéance, numéro de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.5. Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.6. Autres modifications nécessitant une rédaction de l'acte	Au réel
8.3.7. Demande de décompte	Gratuit
8.3.8. Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.9. Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	1,5% HT
8.3.10. Commissions d'engagement	
8.3.10.1. Frais d'études des dossiers de prêt	Négociable - maximum 2% HT
8.3.10.2. Frais et commissions d'escompte	Négociable
8.3.10.3. Cautions et avals	3% flat
IX. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	
9.1. Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1. Euro	
9.1.1.1. Commission prorogation - commission rapatriement	Gratuit
9.1.1.2. Commission d'encaissement	6 000 FCFA HT
9.1.1.3. Frais d'envoi	Minimum 40 000 FCFA HT - au delà de 100 000 Euros, maxi 100 000 FCFA HT
9.1.1.4. Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	10 000 FCFA HT
9.1.1.5. Provisions pour retour de chèque impayé	10 000 FCFA HT
9.1.1.6. Avis de sort/SWIFT	3 000 FCFA HT
9.1.2. Autres devises	
9.1.2.1. Commission de change	Gratuit
9.1.2.2. Commission d'encaissement	6 000 FCFA HT
9.1.2.3. Frais d'envoi	40 000 FCFA HT
9.1.2.4. Avis de sort/SWIFT	3 000 FCFA HT
9.1.2.5. Provisions pour retour de chèques impayés	N/A
9.2. Émission de chèques et effets en devises	
9.2.1. Euro	
9.2.1.1. Frais de dossier	5 000 FCFA HT
9.2.1.2. Commission de transfert	2% HT
9.2.1.3. Taxe	10 %
9.2.1.4. Frais SWIFT	15 000 FCFA HT
9.2.1.5. Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit
9.2.2. Autres devises	
9.2.2.1. Frais de dossier	5 000 FCFA HT
9.2.2.2. Commission de transfert	2% HT et THU de 0,6%
9.2.2.3. Taxe	10 %
9.2.2.4. Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit
9.2.2.5. Frais SWIFT	15 000 FCFA HT
9.2.2.6. Autres types d'opération avec l'étranger	
9.3. Encaissement chèques et effets librés reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1. Chèques reçus par compensation régionale	Gratuit
9.3.2. Frais d'encaissement	Gratuit
9.3.3. Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4. Frais SWIFT	Gratuit
9.3.5. Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6. Frais sur chèque en souffrance	Gratuit
9.3.7. Frais fixes d'impayés	10 000 FCFA HT
9.4. Transferts	
9.4.1. Transferts zone UEMOA	5 000 FCFA HT
9.4.2. Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1. Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	2% HT minimum 20 000 FCFA HT
9.4.2.2. Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	2% HT minimum 15 000 FCFA HT
9.4.2.3. Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)	0,6%
9.4.3. Autres types de transferts	
9.5. Opérations documentaires	
9.5.1. Remise documentaire import	
9.5.1.1. Ouverture	
9.5.1.1.1. Commission d'ouverture FCFA, Euro, autres devises	20 000 FCFA HT
9.5.1.1.2. Commission dossier	6 000 FCFA HT
9.5.1.1.3. Commission (en cas de traite avalisée)	3% HT l'an prélevée par trimestre indivisible
9.5.1.1.4. Frais d'envoi courrier express (si traite à envoyer au cédant)	40 000 FCFA HT
9.5.1.2. Modification	
9.5.1.2.1. Lettre de modification	10 000 FCFA HT
9.5.1.2.2. Commission de prorogation	10 000 FCFA HT
9.5.1.3. Annulation	
9.5.1.3.1. Commission d'annulation	15 000 FCFA HT
9.5.1.3.2. Commission dossier	6 000 FCFA HT
9.5.1.3.3. Frais Swift	15 000 FCFA HT
9.5.1.3.4. Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT
9.5.1.4. Acceptation	
9.5.1.5. Non acceptation	15 000 FCFA HT
9.5.1.5.1. Commission de non acceptation	0,1 %
9.5.1.6. Règlement	
9.5.1.6.1. Commission d'encaissement	6 000 FCFA HT
9.5.1.6.2. Commission de transfert	2% HT
9.5.1.6.3. Frais de dossier	15 000 FCFA HT
9.5.1.6.4. Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)	0,6%
9.5.1.7. Impayé	
9.5.1.7.1. Commission d'impayé	10 000 FCFA HT
9.5.1.7.2. Avis de sort	15 000 FCFA HT
9.5.2. Remise documentaire export	
9.5.2.1. Ouverture	
9.5.2.1.1. Frais de dossier	6 000 FCFA HT
9.5.2.1.2. Commission d'ouverture	15 000 FCFA HT
9.5.2.1.3. Commission documentaire	15 000 FCFA HT par jeu de connaissance
9.5.2.1.4. Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT
9.5.2.2. Modification	
9.5.2.2.1. Commission d'amendement	10 000 FCFA HT
9.5.2.2.2. Commission de prorogation	15 000 FCFA HT
9.5.2.2.3. Frais de swift	15 000 FCFA HT

9.5.2.3. Annulation	
9.5.2.3.1. Commission d'annulation	20 000 FCFA HT
9.5.2.3.2. Frais de Swift	15 000 FCFA HT
9.5.2.4. Avis de sort	15 000 FCFA HT
9.5.2.4.1. Frais Swift	15 000 FCFA HT
9.5.2.4.2. Frais de dossier	6 000 FCFA HT
9.5.2.4.3. Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT
9.5.2.4.4. Impayé	
9.5.2.4.5. Commission d'impayé	25 000 FCFA HT
9.5.3. Crédit documentaire import	
9.5.3.1. Ouverture	
9.5.3.1.1. Commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	2,5% HT/ AN , minimum 25 000 CFA HT
9.5.3.1.2. Frais de dossier	10 000 FCFA HT
9.5.3.1.3. Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.3.1.4. Retenue de garantie	Entre 0% et 100%
9.5.3.2. Modification	
9.5.3.2.1. Portant sur le montant	2,5% HT/ AN , minimum 25 000 CFA HT
9.5.3.2.2. Portant sur la date de validité	2,5% HT/ an , minimum 25 000 cfa ht
9.5.3.2.3. Portant sur d'autres éléments	20 000 CFA HT
9.5.3.2.4. Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.3.3. Annulation	
9.5.3.3.1. Frais d'annulation	25 000 FCFA HT
9.5.3.3.2. Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.3.4. Règlement	
9.5.3.4.1. Commission d'utilisation	0,25% HT FLAT , minimum 25 000 CFA HT
9.5.3.4.2. Commission d'acceptation / an - minimum indivisible	1,5% HT/ AN
9.5.3.4.3. Commission de transfert	2 % HT
9.5.3.4.4. Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.3.4.5. Taxe de transfert hors uemoa (TTHU)	0,6%
9.5.4. Crédit documentaire export	
9.5.4.1. Notification	
9.5.4.1.1. Commission de notification	0,15% HT, minimum 25 000 FCFA HT
9.5.4.2. Frais de dossier	10 000 FCFA HT